

Déclaré délinquant sexuel à contrôler

# Pelletier commet deux agressions sexuelles en moins de vingt minutes

Régnald Pelletier, un récidiviste de 40 ans de Montréal, vient d'être condamné délinquant sexuel à contrôler par la Cour du Québec et à cinq ans de pénitencier pour avoir été trouvé coupable de deux agressions sexuelles le 5 avril 2002. Cette sentence sera purgée consécutivement à toute autre sentence.

MONTRÉAL

BERNARD GAUTHIER



Ce jour-là, l'agresseur se rend dans un immeuble à logements de Montréal et s'adresse à la porte de sa première victime, peinant à être la seule de l'un individu dont le prénom est François. Il tente de s'annuler que celle-ci est seule, et au moment où la dame referme la porte, il force l'entrée, se jette sur elle, l'agrippe au cou en la menaçant

de mort et se porte à dos atrocement aux seins, aux fesses et à l'entrejambe après avoir baigné le parafon de son pyjama.

## PUIS, UNE DEUXIÈME

Quelques minutes plus tard, l'ami de la victime arrive sur les lieux et Pelletier prend ses jambes à son cou. Mais ce dernier a démonté qu'il avait plutôt un appétit sexuel insatiable puisqu'il avait commis plus tard, il commettait une troisième agression. Cette deuxième

victime rentrait à son domicile lorsque Pelletier l'empoigna au cou, la jeta au sol, sans toutefois poursuivre ses gestes grâce à l'intervention d'un citoyen qui déboulait au même endroit. Pelletier, qui purgait une peine de sept ans à l'établissement pénitentiaire de La Macaza, était en libération conditionnelle au moment où il a commis ses gestes. Il vivait dans une maison de transition à Montréal.

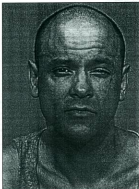
Pelletier n'a rien d'un enfant de cœur. Le 15 février 1996, à Sherbrooke, il fut condamné à sept ans pour avoir agressé

entre dans la résidence de la victime, s'empara d'un coussin et obtint certaines faveurs sexuelles, tout en lui causant de sérieuses blessures aux seins. En 1995, il commet le même délit auprès d'une femme qui circule sur une piste cyclable à Montréal en lui empoignant les seins. Il se serait même adonné à la prostitution homosexuelle pendant douze ans.

## D'AUTRES AGRSSIONS SEXUELLES

Le Procureur de la Délinquance, M<sup>e</sup> Michel Laclerc, a expliqué au Tribunal que toutes les agressions ont été commises pendant que son client était en état d'ivresse. «Un temps normal, c'est-à-dire à jeun, il ne présente pas de problèmes ou d'altérations de contrôle.» Le juge Jean B. Falardeau a accepté l'opinion de la Défense en reconnaissant Pelletier délinquant sexuel à contrôler au lieu de délinquant sexuel dangereux comme le réclamait la Couronne, ce qui aurait engendré une peine d'emprisonnement beaucoup plus sévère, pouvant aller jusqu'à la perpétuité. À sa sortie de prison, Pelletier sera soumis à une surveillance au sein de la collectivité pour une période de dix ans.

Photo: un communiqué officiel



Régnald Pelletier vient d'être déclaré délinquant sexuel à contrôler

admet plus ou moins une certaine déviance sexuelle. «L'accusé n'est pas un psychopathe selon les tests qu'il a subis, il ne souffre pas d'une maladie psychiatrique, il ce n'est un trouble sérieux de la personnalité.» Le Dr Talbot parle de traits limités, narcissiques et antisociaux. «Il est clair que sa conduite antérieure ainsi que celle dénoncée lors de la perpétration de l'infraction sont-juste à la présente demande laissent prévoir que vraisemblablement il continuera à présenter de

grande incapacitation dans l'institution fédérale, des éléments relatifs à sa personnalité et malgré cela, il cède.»

Bien que la sentence peinte ne donne pas de détails Pelletier de toute portée d'une éventuelle attention sociale au traitement qu'il pourra recevoir à son profit de déviance sexuelle et de contrôle, le magistrat a que dans son jugement l'accusé doit être traité de façon à contrôler ses gestes